



## Prestations compensatoires

-----  
Par Maarie

Bonjour,

Nous sommes en procédure de divorce. Mon mari gagne 310 Euros de moins que moi. Aurai-je des prestations compensatoires ?

J'ai un gros PEE et lui un petit.

Il a une assurance vie chez xxxx qui date de plus de 40 ans, donc j'ai participé depuis plus de 30 ans à son "entretien".

SI Vous avez une vague idée.  
Je vous remercie

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Rien n'est automatique.

Une prestation compensatoire a pour but de compenser la différence de niveau de vie conséquence du divorce, mais pas la différence de vos revenus qui peut s'expliquer par d'autres raisons.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760[ur]

-----  
Par Maarie

Merci à vous.  
Bonne soirée.

-----  
Par kang74

Bonjour

Attention, si vous êtes mariés sous le régime de la communauté ( sans contrat) l'argent des PEE ainsi que tout ou partie des sommes versées sur l'assurance vie, peuvent faire partie du partage communautaire si alimentés par les revenus du couple .

Seuls les biens reçus par donation, succession, ou présent avant mariage) sont des biens propres .

Pour la prestation compensatoire, vous avez un avocat , il n'y a rien d'automatique et d'autres critères que les revenus ( age, patrimoine,diplome et surtout sacrifice de sa vie professionnelle pour le couple qui ont impacté le droit à la retraite)

-----  
Par Maarie

Merci Kang.

Et les voitures. Moi j'ai une 2008 : 100 000 KM  
Mon mari une scénic : 300 000 KM.

Comment se fait le partage? Nous sommes sans contrat de mariage.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Les 2 véhicules appartiennent 50/50 à chacun.  
Peu importe qui les utilise.

-----  
Par kang74

La règle est toujours que tout bien acheté , acquis, économisé , toute dettes faites,pendant le mariage, sont à la communauté.

Sauf les biens qui ont un caractère propre,tout est à la communauté : donc oui , la liquidation de communauté, permettra une indivision 50/50 , et donc de gérer le partage des biens .